

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Deuil-La Barre



**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Étaient présents :

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Mourad AZZI, Bakhta MAÏCHE, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Mustapha BAMBA, Colette LAMBERT, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Hervé MARTIN, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Patricia EGASSE, Bernard NARBONI, Bernard LABORDE, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Loganayagi VASANTE, Selva ANNAMALE, Soria MAÏCHE, Pascale ANDRIANASOLO, Jennifer BONINO, Franck CAPMARTY.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Maha GULFRAZ à L'Houssain EL MAZOUZI ;
Thierry MANSION à Pascale ANDRIANASOLO.

Étaient absents :

Alain BOCCARA, Laurent POULOT, Raouf BAKHA, Barbara EZELIS.

Patrick FLOQUET, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

Patrick FLOQUET procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Franck CAPMARTY est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20231005-DL2023-0510-081-DE
Date de télétransmission : 10/10/2023
Date de réception préfecture : 10/10/2023

OBJET : Signature de l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs entre l'association Montmagny Sports et la commune de Montmagny, suite au départ des sections basket-ball et wing chun kuen de l'association Montmagny Sports, pour le versement des six derniers douzièmes de la subvention municipale aux deux nouvelles associations sportives.

1 – EXPOSÉ DES MOTIFS

La commune de Montmagny, dans le cadre de sa politique sportive, soutient l'association Montmagny Sports par le versement d'une subvention annuelle.

En raison du départ au 30 juin 2023 des sections basket-ball et wing chun kuen de l'association Montmagny Sports, il est nécessaire d'adopter un deuxième avenant à la convention d'objectifs signée le 7 avril 2023 entre la commune de Montmagny et l'association Montmagny Sports.

Cet avenant à l'article 5 (Modalités de versement de la contribution financière) vise à autoriser le versement par Montmagny Sports des 6 derniers douzièmes de l'année 2023 (du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023) aux deux sections ayant quitté Montmagny Sports pour qu'elles puissent fonctionner du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023.

Les douzièmes versés correspondront au solde du montant de la subvention 2023 attribuée par Montmagny Sports à chacune des 2 sections ; à savoir 5 000 euros pour la section basket-ball et 1 750 euros pour la section wing chun kuen.

La commune de Montmagny versera, comme convenu dans la convention d'objectifs, l'ensemble des douzièmes restants à Montmagny Sports qui se chargera de verser par virement bancaire les quotes-parts dévolues à Montmagny basket-ball et France wing chun section 95 au titre de l'année 2023.

Cet avenant à la convention d'objectifs est établi pour 6 mois, à savoir du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'association Montmagny Sports et la commune de Montmagny pour le versement des quotes-parts à verser mensuellement au titre du 2^{ème} semestre de l'année 2023 à Montmagny basket-ball et France wing chun section 95, tel que joint en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant d'une durée de 6 mois.

2 - DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1^{er} du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Considérant la politique de développement des actions en faveur du sport de la commune de Montmagny qui a pour objet d'aider au mieux les associations sportives ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, monsieur Mourad AZZI ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'association Montmagny Sports et la commune de Montmagny au titre du 2^{ème} semestre de l'année 2023, tel que joint en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention pour une durée de six mois et à autoriser Montmagny Sports à verser le solde des douzièmes aux deux associations quittant l'association Montmagny Sports au 30 juin 2023.
- **DIT** que les autres termes de la convention restent quant à eux inchangés et pleinement applicables.
- **PREND ACTE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la commune.
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montmagny, le 05 octobre 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick Floquet

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE	
Reçu en sous-préfecture le.....	10 OCT. 2023
Publié le.....	10 OCT. 2023
Notifié le.....	10 OCT. 2023
Montmagny, le.....	10 OCT. 2023
Le Maire Patrick FLOQUET	



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
095-219504271-20231005-DL2023-0510-081-DE
Date de télétransmission : 10/10/2023
Date de réception préfecture : 10/10/2023

Acte à classer

DL2023-0510-081

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 > AR reçu < 6 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-10-10T16-16-54.00 (MI248065895)

Identifiant unique de l'acte :

095-219504271-20231005-DL2023-0510-081-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Signature de l'avenant n.2 à la convention d'objectifs entre l'association Montmagny Sports et la commune de Montmagny, suite au départ des sections basket-ball et wing chun kuen de l'association Montmagny Sports, pour le versement des six derniers douzièmes de la subvention municipale aux deux nouvelles associations sportives

Date de décision : 05/10/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DL2023-0510-081_Avenant à la convention d objectifs entre MONTMAGNY SPORTS et la ville.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[DL2023-0510-081_ANNEXE_Avenant à la convention objectif MONTMAGNY SPORTS 2023.PDF](#)

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/10/23 à 14:36

Par [MAZET CELINE](#)

Demande de signature

Date 10/10/23 à 14:36

Par [MAZET CELINE](#)

Signé

Date 10/10/23 à 16:05

Par [FLOQUET Patrick](#)

Transmis

Date 10/10/23 à 16:16

Par [MAZET CELINE](#)

Accusé de réception

Date 10/10/23 à 16:23